

PROJET DE DÉCLARATION SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

1. **Nous**, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis dans notre **<numéro de session, Lieu, date à confirmer>** ;
2. **Réaffirmant** les engagements pris au cours des sommets mondiaux de Genève et de Tunis sur la société de l'information d'une vision partagée de la gouvernance de l'Internet (IG), qui ont abouti à l'adoption d'une déclaration de principes et d'une définition du travail de la gouvernance de l'Internet.
3. **Reconnaissant** que la voix de l'Afrique dans la gouvernance de l'Internet mondial est certes déterminante pour le développement stable de l'économie mondiale qui est étroitement liée à l'économie de l'Afrique mais mérite d'être sensiblement entendue.
4. **Mettant suffisamment en relief** que l'Internet est un outil essentiel pour le développement et une force dynamique qui génère le développement économique, social et culturel, et rappelant à cet égard la résolution 26/13 du Conseil des droits de l'Homme.
5. **Notant** avec préoccupation les révélations en cours faisant état de la surveillance de masse et des violations du droit à la vie privée dans l'environnement numérique et **réaffirmant** les engagements pris dans les résolutions 68/167 et 69/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de respecter et de protéger le droit à la vie privée, dans le contexte de la communication numérique notamment.
6. **Notant** avec préoccupation que moins de 20 % des Africains sont en ligne, que la majorité de ceux qui ne sont pas connectés sont les femmes et les pauvres des zones rurales, et que le coût moyen d'une ligne fixe et d'un mobile internet dépasse 50 % du revenu moyen par habitant.
7. **Notant** qu'en mars 2014, le Gouvernement des États-Unis a annoncé son intention de renoncer au contrôle qu'il exerçait sur la structure chargée de l'attribution des noms de domaine sur Internet (IANA), au profit d'une communauté Internet mondiale, ce qui a conduit à un processus visant à davantage évaluer et améliorer la reddition de comptes de la Société de l'Internet responsable de l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN);
8. **Réaffirmant** notre attachement à la sécurité, à la stabilité et au caractère évolutif du réseau africain de l'Internet ainsi qu'à la sécurité des citoyens et à la confidentialité des données en ligne grâce à la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles;
9. **Réaffirmant** l'engagement des États membres à l'égard des libertés fondamentales, en particulier du droit à la liberté d'expression et de l'accès à l'information (en ligne et hors ligne), et des droits de l'homme et des peuples tel qu'énoncé dans le cadre de l'Union africaine et des chartes des Nations Unies; *et reconnaissant que ces droits doivent être respectés aussi bien en ligne que hors ligne;*
10. **Notant** avec satisfaction les efforts de l'UA en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et les organisations de la société civile pour renforcer la participation des pays africains à la gouvernance de l'Internet

mondial et les discussions sur les politiques publiques, ce qui a conduit à la création du Forum sur la gouvernance de l'Internet de l'Afrique;

11. **Reconnaissant** la nécessité de localiser les discussions sur la gouvernance de l'Internet et les questions connexes de politique publique, afin de développer et de soutenir l'économie numérique et l'Internet local.
12. **Conscients** de ce que le mandat du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (IGF) sera examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2015 et **notant** la multiplication initiatives du type de l'IGF et que l'IGF est l'un des résultats les plus efficaces et les plus réussis du SMSI.
13. **Reconnaissants** que l'emploi des processus participatifs est devenu un élément essentiel et une approche unique dans l'engagement pour aborder les questions de politique ou de développement et traiter des questions complexes de l'Internet.
14. **Conscients** de ce que les principes de la gouvernance de l'Internet devraient démontrer et faire respecter les préceptes de base d'un internet ouvert, neutre, résilient, interopérable, préceptes ayant conduit au succès remarquable qu'il connaît aujourd'hui, et qui devraient également servir de base à tous les engagements futurs de toutes les parties prenantes dans leurs efforts d'élaboration des politiques relatives à l'internet aux niveaux national, régional et international.
15. Sur les principes de gouvernance de l'Internet
16. Nous réaffirmons que la gouvernance de l'Internet est un moyen de rendre l'Internet accessible à tous de manière sûre et stable et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique à travers le contenu qui est accessible à tous.
17. Nous invitons toutes les parties prenantes à exploiter le potentiel des TIC afin d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs de développement durable.
18. Nous reconnaissons l'importance de maintenir un Internet ouvert sur la base de processus d'élaboration de normes ouvertes, comme catalyseurs clés pour des sociétés de connaissance et d'information inclusives.
19. Nous sommes déterminés à faciliter un Internet résilient, universel et interopérable accessible à tous et nous nous efforcerons d'assurer l'accès universel à l'Internet et abordable pour toutes les femmes, hommes, filles et garçons africains.
20. Nous soutenons l'esprit de Gouvernance de l'Internet multi-parties prenantes dans l'Agenda de Tunis et nous engageons à proposer des approches multi-parties prenantes qui soient ouvertes, participative sur un pied d'égalité, inclusif, transparent, collaboratives axée sur le consensus, et respectueux des cultures, du genre, de la diversité linguistique et soucieux de promouvoir la responsabilisation et la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et de la communauté et des utilisateurs techniques. Nous reconnaissons en outre que les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes peuvent varier en fonction de la question à l'étude.

21. Nous demandons aux communautés économiques régionales, aux organisations régionales ainsi qu'aux bureaux régionaux de la CEA de jouer un rôle de premier plan à cet effet et de faciliter les FGI nationaux et régionaux dans leurs régions respectives.

22. Nous demandons à la Commission de l'UA d'aborder tous les acteurs et de fournir un cadre qui permette aux gouvernements, au secteur privé, à la société civile et la communauté technique d'y participer activement sur une base commune à politique publique d'Internet et au processus de gouvernance / discussion de prise de décision..

23. Sur la participation de l'Afrique dans la gouvernance de l'Internet

24. Nous demandons à la Commission de l'UA, à l'Agence du NEPAD et à la CEA d'élaborer un cadre pour la coordination et la participation des États membres, des institutions spécialisées et des Communautés économiques régionales (CER) pour les discussions sur la gouvernance de l'Internet et les processus connexes de politique publique, y compris mais non limité à celles qui sont menées à l'ONU, à l'UA, à l'UIT, à l'ICANN, à IETF, au HRC, à AfriNIC, à l'ISOC, à l(AFTLD, al' IGF, à l'IGF Afrique, aux IGF régionaux et nationaux.

25. Nous demandons États membres, aux institutions spécialisées et aux Communautés économiques régionales (CERF) d'élaborer, en coopération avec le NEPAD et la Commission de l'UA, des mécanismes et des moyens qui permettent un débat mondial sur la gouvernance de l'Internet qui devrait être traduit et interprété dans le contexte local et encourager la contribution active et ouverte de toutes les parties prenantes au niveau sous-régional.

26. . Nous demandons également à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD de mettre en place des mécanismes de coordination avec les institutions continentales pertinentes dans le secteur TIC / Internet tels que Arnica, AFNOR, Affre, Arisa.

27. Nous encourageons les États membres à soutenir et à favoriser la participation de toutes les parties prenantes dans les IGF nationaux et régionaux (par exemple l'IGF Afrique de l'Ouest et l'IGF Afrique de l'Est) qui forment les pierres angulaires de l'IGF de l'Afrique.

28. Sur le développement de l'économie Internet de l'Afrique

29. Nous reconnaissons que le développement de l'Internet est au cœur du programme de développement de l'Afrique et nous réaffirmons qu'un système Internet ouvert et sécurisé est essentiel au maintien de « l'innovation sans permission » sur Internet. Nous nous engageons donc à assurer des environnements juridiques et réglementaires qui permettront la croissance de l'économie Internet de l'Afrique par le biais d'applications et des services innovants.

30. Nous nous engageons à promouvoir l'utilisation de code de pays de premier niveau (ccTLD) comme des éléments de la marque distinctive nationale et continentale et à veiller à ce que les registres ccTLD s soient exploités comme des institutions d'utilité publique qui peuvent créer, renforcer et soutenir l'infrastructure essentielle locale et une communauté locale en mesure d'attirer les investissements. .

31. Nous nous engageons à continuer de promouvoir l'adoption de l'IV et de donner l'exemple en adoptant et en utilisant l'IV par les registres de ccTLD, ainsi que les services publics et les infrastructures de réseau des agences.
32. Nous nous engageons à coopérer aux niveaux régional et international dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité tout en favorisant la protection des données personnelles et le respect des droits de l'homme dans des cadres juridiques appropriés. Ce faisant, nous préserverons l'intégrité et la fiabilité de l'infrastructure Internet régionale ainsi que la confiance des utilisateurs locaux et le recours à l'Internet pour les transactions électroniques sécurisées.
33. Nous demandons à la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD d'entreprendre une analyse des lacunes politiques pour déterminer les domaines qui doivent être renforcés ou nécessitent le développement de nouvelles politiques pouvant stimuler la croissance de l'économie de l'Internet en Afrique.
34. Nous demandons à la Commission de l'UA de travailler en collaboration avec les institutions concernées afin de conclure des accords avec les registres ccTLD exploités par des particuliers ou par des entités qui ne sont pas de la juridiction nationale pour transférer les registres et leur permettre de fonctionner comme des organismes d'utilité publique.
35. Nous demandons à la Commission de l'UA de créer un centre d'échange des meilleures pratiques pour la gestion des registres de ccTLD en Afrique, et d'encourager et de faciliter le partage des enseignements tirés par les États membres en vue d'assurer l'appropriation nationale du fonctionnement de leurs registres ccTLD.
36. Nous demandons à la Commission de l'UA de travailler avec les États membres, l'IAN, et d'autres partenaires et parties prenantes afin d'assurer qu'une solution efficace et rapide soit trouvée à la faible participation de l'Afrique au cycle actuel de l'introduction de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (gold), et que cette participation lamentable ne se produise pas lors des prochains cycles qui ne doivent intervenir que lorsque les carences de l'actuelle ronde auraient été abordées et/ou rectifiées.
37. Nous demandons à la Commission de l'UA de travailler avec les États membres, le secteur privé et d'autres partenaires pour que l'Afrique développe une infrastructure robuste pour lui permettre de participer efficacement à l'industrie Internet mondial (en particulier le DNS), et de veiller à ce que les Africains soient les gardiens de leurs données et informations.
38. Nous demandons à la Commission de l'UA de travailler avec les parties prenantes pour élaborer un programme d'action commun africain sur la gouvernance de l'Internet, ce qui permettra la promotion et le respect des droits des Africains sur l'Internet, et la reconnaissance des préoccupations des pays africains dans le régime mondial de gouvernance de l'Internet.
39. Sur la Transition de la gérance financière de l'IANA

40. Nous demandons à la Commission de l'Union africaine, travaillant par le biais des représentants respectifs de GAC des États membres et d'autres parties prenantes africaines, d'entreprendre une consultation avec les États membres sur l'examen du projet de proposition du Groupe de coordination de la Transition de la gérance financière de l'IANA (ICG) ainsi que du Groupe de travail sur la responsabilité de l'ICANN (CCWG - Stream 2), et de préparer des soumissions consolidées sur les deux propositions. Cela permettra de socialiser plus largement et/ ou globalement une position africaine commune.

41. Sur le Forum sur la gouvernance de l'Internet

42. Nous soutenons le Forum de gouvernance de l'Internet comme un lieu pour mener un dialogue et des discussions non contraignants en vue de modeler la politique Internet publique et soutenir le renouvellement du mandat de de l'IGF pendant au moins 5 ans après 2015.

43. Nous demandons à l'ONU de renouveler le mandat de l'IGF, tout en augmentant les ressources de son Secrétariat, et de permettre l'évolution de ses procédures afin de produire des documents sur les meilleures pratiques qui peuvent être utilisées comme référence pour les décisions de politique publique, conformément aux recommandations du rapport de la Commission des Nations Unies pour le Groupe de travail sur la science et la technologie sur les améliorations de l'IGF

44. Nous exhortons la Commission de l'UA et la CEA à créer un Observatoire de développement et de gouvernance Internet pour l'Afrique et à mettre en place des mécanismes pour s'assurer du suivi des recommandations des IGF régionaux et mondiaux et à fournir des rapports périodiques aux États membres.

45. Sur la gouvernance mondiale de l'Internet

46. Nous reconnaissons les différentes (multipartites) institutions qui ont contribué à la croissance mondiale de l'Internet et, tout en plaidant pour la poursuite de leurs rôles comme étant central dans l'écosystème mondial de gouvernance de l'Internet, nous notons avec préoccupation que beaucoup d'opérations et de processus de ces institutions ne sont pas de nature globale. Nous exhortons donc la communauté internationale à transformer ces institutions en institutions mondiales plus inclusives, qui représentent tous les citoyens du monde, en prenant en compte les préoccupations et les besoins de l'Afrique et d'autres régions en développement. Nous affirmons notre engagement à travailler avec ces organisations et avec tous les partenaires pour que ces institutions deviennent plus globales dans leur nature.